



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2019-039
REPRISE DES COMPÉTENCES
« RÉÉMETTEURS TNT », « MISE EN
RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES » ET
TRANSFERT ET RESTITUTION DE LA
COMPÉTENCE « EAUX PLUVIALES »**

Séance du : 10 septembre 2019

Date de convocation : 3 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Roland JACOB, Alain FAUST, Florence GAILLARD

Pouvoirs : de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE à Roland JACOB

Secrétaire de séance : Florence GAILLARD

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal le rapport établi par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 4 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réémetteurs TNT » et « mise en réseau des bibliothèques » et au transfert et à la restitution de la compétence « eaux pluviales ».

Monsieur Le Maire demande que le Conseil se positionne sur le rapport du CLECT du 4 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport du CLECT du 4 juin 2019 relatif à l'évaluation des charges suite aux restitutions des compétences « réémetteurs TNT » et « mise en réseau des bibliothèques » et au transfert et restitution de la compétence « eaux pluviales ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 11 septembre 2019

Date affichage : le 11 septembre 2019

